

le point.



Mai 2018

319

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

page(s)

3

Édito

4 - 5

Votations fédérales

6

Statuts

7

Fenêtre syndicale

8

Plume libre

9 - 13

Grève générale

13

1^{er} Mai

Infos pratiques

14

Une section

Milvignes

15

Initiatives santé


16

Agenda

**« la gauche ne peut
exister sans utopies,
sans établir
des objectifs qui,
s'ils sont impossibles
à atteindre dans
le moment présent,
donnent leur sens
aux transformations
actuelles »**

**Leszek Kolakowski
(1927-2009)**

Votations fédérales
10 juin 2018

PS 

oui

Loi fédérale sur les jeux d'argent

non

Initiative Monnaie pleine

www.psn.ch

Photo de couverture :
Grève générale de 1918, Mobilisation devant l'Hôtel des Postes à La Chaux-de-Fonds.
Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds

*Le Parti socialiste
neuchâtelois (PSN)
s'engage dans
les débats importants
et aide à trouver
des solutions innovantes,
sociales et respec-
tueuses de l'être humain
et de l'environnement.
Il apporte de nouvelles
idées et participe à
construire l'avenir.*

Impressum

Responsable
Yann Hulmann

Graphisme
Gina Morelli

Relecture
Johanne
Lebel Calame

Impression
H. Messeiller SA
Neuchâtel

Parution
6 fois par an

Abonnement annuel
30 francs

Abonnement
de soutien
50 francs

CCP 20-3004-7

PSN
Parti socialiste
neuchâtelois
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

Téléphone
032 721 11 80

Courriel
secretariat@psn.ch

Internet
www.psn.ch

Cap sur 2019 !



Florence Nater
présidente du
Parti socialiste neuchâtelois

Passer la barre des 20%... tel est l'objectif fixé par le PSS, par la voix de son président Christian Levrat, pour les prochaines élections fédérales. Un objectif qui doit s'inscrire dès aujourd'hui comme l'énergie renouvelable à injecter dans le moteur de notre engagement.

Je sais que cette énergie-là n'est pas aisément mobilisable en ces temps tourmentés dans notre canton. Et pourtant, camarades, nous devons aujourd'hui plus que jamais affirmer ce pourquoi nous sommes socialistes.

Depuis octobre 2015, où la majorité bourgeoise au Parlement fédéral s'est renforcée, les constats sont douloureux. Nos prestations sociales sont attaquées ; j'en veux pour preuve la réforme en cours des prestations complémentaires, sans oublier les inquiétudes que nous pouvons nourrir en marge de l'ouverture des travaux parlementaires sur le développement continu de l'AI (7^e révision). Une majorité du Parlement n'hésite pas par ailleurs à jouer avec les droits fondamentaux, comme en témoignent les décisions récentes sur la modification de la Loi sur la partie générale des assurances sociales, qui prévoit purement et simplement d'ancrer dans la loi un système de surveillance des assurés indigne d'un pays comme la Suisse. Sans oublier le chemin pris par une majorité du Conseil des États en renvoyant en commission une modification de la Loi sur l'égalité pourtant bien modérée.

Cet inventaire de décisions désolantes n'est malheureusement pas exhaustif. C'est pourquoi, si nous voulons défendre les valeurs qui sont les nôtres mais aussi et surtout les personnes pour lesquelles nous nous engageons, l'objectif s'impose : renforcer la représentation de notre parti à Berne, renforcer la gauche au Parlement fédéral.

Pour y parvenir, nous devons impérativement dépasser nos antagonismes, construire et travailler avec nos allié·e·s, dialoguer avec les personnes avec qui nous partageons les mêmes valeurs de même qu'avec celles pour qui nous luttons. Ce dialogue doit être clair, humble et honnête, épuré autant que faire se peut de toute langue de bois politique. Et c'est ce à quoi je m'engage, avec vous.

oui

à la loi fédérale sur les jeux d'argent !

Suite au référendum signé par plus de 60 000 personnes, nous votons le 10 juin sur la Loi fédérale sur les jeux d'argent. Elle met en œuvre l'initiative populaire « Pour des jeux d'argent au service du bien commun », après l'acceptation du contre-projet en mars 2012 par 87 % des votants et par tous les cantons.

Outre une meilleure surveillance des casinos, la loi permettra notamment l'exploitation de jeux d'argent en ligne, pour autant qu'ils soient proposés par des maisons sises en Suisse. Ce point est fondamental, car les bénéfices générés par les prestataires suisses sont affectés à l'AVS/AI et à des buts d'utilité publique. Pensons par exemple au soutien déterminant (13,3 millions en 2016 dans notre canton) apporté par la Loterie romande aux manifestations culturelles et sportives ainsi qu'aux œuvres sociales !

La nouvelle loi améliore la protection contre la dépendance au jeu, par des mesures de prévention et de contrôle, et contre le blanchiment d'argent et les fraudes. Elle vise à assurer une exploitation sûre et transparente des jeux et permet à la Confédération et aux cantons d'exercer une surveillance efficace et de protéger convenablement la population des dangers inhérents aux jeux d'argent.

La loi prévoit le blocage de l'accès aux jeux d'argent en ligne non autorisés, pour combattre les opérateurs qui ne respectent pas en Suisse les obligations en matière de protection et d'impôts. Ces acteurs étrangers – qui soutiennent financièrement les référendaires – ont leur siège dans des sites offshore tels que Malte ou Gibraltar. La Suisse ne peut pas les poursuivre ; pour sévir contre eux, la seule possibilité est de bloquer l'accès à leurs sites internet.

C'est cette mesure qui choque les référendaires, qui craignent une généralisation de la censure d'Internet. Crainte totalement infondée, car le blocage de l'accès au-delà de ces sites délictueux n'aurait aucune base légale ou constitutionnelle ! La méthode a été testée par nos voisins : une quinzaine de pays européens pratiquent déjà le blocage des sites étrangers proposant des jeux illégaux ; de plus en plus de pays adoptent cette solution pragmatique.

Actuellement, environ 250 millions de francs sortent chaque année de Suisse au profit de prestataires en ligne étrangers illégaux. Il est temps de stopper cette hémorragie en acceptant la loi sur les jeux d'argent, qui est un bon compromis pour mieux encadrer la pratique du jeu et garantir que les bénéfices qui en sont issus soient utilisés au profit d'intérêts généraux de la population de notre pays.



Jacques-André Maire
conseiller national



non

Initiative

« Monnaie pleine »

non à une expérimentation à hauts risques



Didier Berberat
conseiller aux États

Le 10 juin prochain, le peuple et les cantons sont appelés à se prononcer sur l'initiative « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) ».

Le moins que l'on puisse dire est que ce texte n'a pas trouvé grâce devant les Chambres fédérales, puisque le Conseil national l'a rejeté par 169 voix contre 9 et 12 abstentions; le Conseil des États, quant à lui, l'a balayé par 42 voix et une abstention.

Cette initiative populaire propose que seule la Banque nationale suisse (BNS) soit autorisée à créer de l'argent, et non plus les banques commerciales, par le biais des crédits qu'elles accordent. Elle veut en outre que la BNS mette l'argent en circulation « sans dette », à savoir sans contrepartie, et qu'elle attribue cet argent directement à la Confédération, aux cantons et à la population. Elle vise ainsi, selon les initiateurs, à protéger l'argent de la clientèle bancaire et à prévenir les crises financières.

Même si nous pouvons souscrire à l'objectif fondamental qui est de stabiliser le système bancaire et financier et de transformer le trafic des paiements en un service public, afin de limiter la marge de manœuvre des grandes banques, cette initiative va beaucoup trop loin.

En effet, lors des débats au Conseil des États, notre camarade Paul Rechsteiner a estimé que les initiateurs défendaient un monétarisme éculé. De plus, si l'on suivait leur logique, on priverait la BNS des instruments de politique monétaire utilisés jusqu'ici avec succès, à savoir le pilotage des taux d'intérêt et les interventions sur le marché des devises. Il a poursuivi en indiquant que ces instruments sont primordiaux pour prévenir les crises, mais également pour lutter contre le franc trop fort.

Signalons que le système prôné n'existe aujourd'hui qu'en théorie et n'a encore jamais été mis en pratique. Les risques de dommages collatéraux sont donc trop grands pour l'économie réelle.

Enfin, l'initiative vise à renforcer considérablement l'indépendance et le pouvoir de la BNS, ce que cette dernière ne souhaite pas. À nos yeux, plutôt que de donner à notre banque centrale une marge de manœuvre accrue, il faut, à l'inverse, renforcer le contrôle démocratique sur la politique qu'elle mène.

Afin de ne pas transformer notre pays en un laboratoire d'expérimentation monétaire à hauts risques, nous vous demandons de voter NON à cette initiative.



Nouveaux statuts

Un parti plus démocratique, accessible et réactif

Les nouveaux statuts seront soumis au Congrès du 4 mai qui se tiendra à Neuchâtel.

Les statuts, c'est pas très sexy. Et pourtant, c'est ce qui structure un parti, qui permet à chacun de trouver sa place et à tous de travailler ensemble pour nos idéaux, peu importe l'origine, le sexe, l'âge ou encore le courant idéologique. Alors après de nombreuses années d'amendements, de contre-amendements et de mises à jour, il était temps de mettre tout à plat et de redéfinir ce dont notre parti a besoin pour son avenir.

Pour cela, la commission Révision des statuts (ouverte à tous les membres) s'est donné quelques lignes directrices : ancrer les organes déjà actifs, supprimer ou redéfinir les organes inactifs, démocratiser la participation des membres, rendre les instances plus efficaces, dynamiques et réactives. De plus, la suppression des districts lors des prochaines élections cantonales a demandé de nombreux ajustements. Voici quelques exemples de réformes proposées.

Congrès universels

Les mandats au Congrès du Parti, organe suprême du PSN, sont actuellement limités à un certain nombre. Si en général il n'est pas compliqué pour un membre de trouver un mandat, cela met une barrière inutile à l'accès à cette rencontre fondamentale pour la vie du parti. C'est pourquoi nous proposons de l'ouvrir à tous les membres. Chaque camarade recevra une invitation personnelle à participer à chaque Congrès, évitant la procédure actuelle passant par les présidents de section, déjà bien occupés.

Comité cantonal restreint et plus démocratique

Les critiques sur le nombre trop grand de membres du Comité cantonal (une trentaine) sont récurrentes. La commission a proposé un comité à 16 membres votants (sur une vingtaine au total), dont la majorité (9) élus par le Congrès lui-même. Un nombre restreint permettant une organisation plus dynamique, des rencontres régulières et un temps de latence singulièrement réduit. Le comité cantonal a finalement tranché pour 20 membres votants.

Une commission Mobilisation

C'est une demande insistante du PSS : concevoir une véritable stratégie de mobilisation des membres. Comme ce n'est pas une mince affaire, nous proposons de créer une commission chargée de la question des membres, de leur recrutement à leur mobilisation sur certains sujets, en passant par leur nécessaire formation. Cet important travail devra se faire avec des membres du PSN motivés, mais aussi avec les sections communales et régionales.

Durée des mandats

C'est une difficile pesée des intérêts : d'un côté, les élus de longue date apportent une expérience et un réseau précieux ; de l'autre, les nouveaux élus permettent d'amener de nouvelles idées et de diversifier l'image du parti. C'est par cette pesée d'intérêts que la commission a défini des limites temporelles aux mandats de nos élus, avec possibilité de déroger.



Baptiste Hunkeler
député

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLICITE

UNE SITUATION DÉLÉTÈRE À DEUX DOIGTS DU CATACLYSME

Dans des secteurs tels que le ferrailage, le nettoyage, l'hôtellerie-restauration ou encore la peinture, les violations aux conventions collectives de travail étendues ainsi qu'aux normes fédérales en matière de droit du travail et des assurances sociales ont considérablement augmenté ces cinq dernières années.

Les prix excessivement bas ont favorisé le recours à des entreprises qui intègrent dans leur modèle d'affaires le non-respect de la loi et des accords paritaires. Les faillites à répétition sont devenues monnaie courante et c'est l'ensemble de la population qui se voit lésée, notamment par la couverture offerte par la Caisse cantonale de chômage dans le cadre de l'indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeur. En définitive, nous payons toutes et tous pour les employeurs incapables de payer les salaires des employés.

Les entreprises leaders de ces marchés recourent de plus massivement à la sous-traitance, créant des chaînes contractuelles imbriquées qui dissolvent les responsabilités des maîtres d'ouvrage et les risques entrepreneuriaux qui en découlent. Les marchés publics ne sont pas exempts de ces systématiques et un certain cynisme de circonstance s'est installé face à ce que l'on peut considérer comme une destruction en marche des tissus économiques concernés dans notre canton.

L'ensemble des mesures fédérales et cantonales en la matière ne permettent pas de résorber ou de réduire cet état de fait. Pire, le recours massif au travail temporaire et aux entreprises de l'Union européenne (travailleurs détachés) ne fait qu'accentuer les différentes discriminations à l'égard des travailleurs et des entreprises respectueuses du droit. Les capacités de contrôle de l'État et des partenaires sociaux sont trop

faibles pour assurer une vérification systématique et complète des conditions de travail des employés de ces secteurs pressurés.

Malgré les efforts consentis par l'État et les partenaires sociaux, des mesures strictes doivent être prises de manière immédiate pour redresser cette situation délétère. Il s'agit notamment d'augmenter fortement les

amendes et condamnations des entreprises coupables, de modifier la Loi sur les poursuites et faillites pour empêcher les indéclicats d'ouvrir des entreprises et ainsi éviter les faillites en chaîne, et d'augmenter considérablement les moyens de contrôle à disposition des autorités cantonales. Le Grand Conseil et le Conseil d'État doivent prendre la mesure de ce délitement et assurer sur le territoire cantonal le respect des normes conventionnelles et légales.

Les prix excessivement bas ont favorisé le recours à des entreprises qui intègrent dans leur modèle d'affaires le non-respect de la loi et des accords paritaires.

Edy Zihlmann, syndicaliste Unia



ON N'EST PAS DANS LE MONDE DES BISOUNOURS

Dans un contexte bousculé par le terrorisme et confronté, depuis les événements du 11 septembre 2001, à une dangereuse montée des valeurs réactionnaires, populistes et obscurantistes, tentons de saisir pourquoi les « Bisounours » peuvent s'inviter dans le débat et devenir l'une des invectives préférées de nos détracteurs.

En préambule, retenons deux approches philosophiques, celle de Hobbes puis celle de Rousseau, qui n'avait rien d'un Bisounours ! Pour le premier, soumis aux simples lois de la nature donc de « survie », les hommes tâchent de sortir d'un « état de nature ». Sans lois, nous serions en effet d'après Hobbes dans un perpétuel état de guerre. Pour en sortir, il propose que chacun remette ses forces à un représentant tout-puissant. C'est l'État qui doit assurer l'ordre et donc la liberté, en particulier économique.

Un siècle plus tard, Rousseau, pour qui l'homme est fondamentalement bon, critique un aspect central dans l'« état de nature » en affirmant que nous y serions au contraire en paix. Or, la venue de la société est pour Rousseau un malheur. Avec elle apparaissent, selon lui, les inégalités, la convoitise et les guerres.

En résumé, pour Hobbes, nous devons craindre les tendances violentes de l'homme ; pour Rousseau, nous devons éviter d'étouffer la bonne nature de l'homme, avec ces tentations que sont les richesses inégalement réparties.

Sur le plan psychologique et éthologique, l'être humain comporterait deux caractéristiques : le côté fondamentalement agressif, capable comme les chimpanzés de génocides, et un côté véritablement empathique, empli d'amour, comme les bonobos qui font l'amour six fois par jour en moyenne !

En conséquence, la gauche serait trop naïve, elle ne tiendrait pas assez compte de l'agressivité naturelle et la droite serait trop méfiante, elle ne tiendrait pas assez compte des tendances sociales naturelles des individus. Dès lors, il deviendrait impossible de se positionner politiquement à gauche ou à droite si l'on refuse de s'engager pour un parti qui ignore la moitié de la nature humaine !

Cette conclusion hâtive ferait la part belle à celles et ceux qui proclament « la mort des idéologies », mais cette allégation constitue une proclamation comme une autre. Car s'autoproclamer « ni de gauche ni de droite » ne sera jamais que vouloir rester du côté du manche, du côté des privilégiés, du côté de celles et ceux qui espèrent un monde inchangé.

A contrario, être de gauche, c'est saisir le monde dans sa complexité et ne pas céder à la simplicité en divisant les humains, mais poursuivre l'effort de rassemblement, d'égalité et de liberté.

En d'autres termes, « On n'est pas dans le monde des Bisounours » est paradoxalement l'argument favori des personnes qui pensent que le monde est aussi simple que celui des petits oursins auxquels ils nous assimilent : d'un côté les « méchants », à exclure physiquement ou symboliquement, et de l'autre les « gentils », dont ils font évidemment partie !



Morgan Paratte
conseiller général, Neuchâtel

Un coup de tonnerre au ciel helvétique

#Landesstreik
#GrèveGénérale



**C'est sous ce titre que Paul Graber (1875-1956),
ancien conseiller national socialiste neuchâtelois (1912-1943)
et directeur de *La Sentinelle*, publié en novembre 1948
dans le journal syndical *L'Ouvrier de fabrique – Industriearbeiter*
un article sur la grève générale de 1918 qui mérite d'être
relu en cette année du centenaire de cet événement unique
dans l'histoire du mouvement ouvrier suisse.**

Raymond Spira

En voici quelques extraits¹ :

« **Novembre 1918** : un coup de tonnerre éclate au firmament de notre pays. Mais aussi le ciel depuis quelques années était-il couvert de nuées menaçantes, chargées d'orage. Un sourd mécontentement gagnait chaque jour du terrain. Et non sans causes profondes.

» Il y avait d'abord toutes les douloureuses répercussions de la guerre et des mobilisations, hélas trop fortement soulignées par une discipline militaire à la prussienne, au pas de l'oie qui ne répondait nullement à l'esprit helvétique. On réclamait la fin d'une guerre stupide autant que meurtrière et ouvrant largement les chemins à la misère.

» La classe ouvrière était particulièrement meurtrie par le chômage, les réductions de salaires, par le spectacle d'une spéculation éhontée poussant au renchérissement. Et pas les ouvriers de l'industrie seulement mais encore les employés des banques, des administrations et particulièrement le personnel des CFF. Les mobilisés soumis à un régime rigoureux et épuisant retiraient une solde ridicule. Les familles de mobilisés étaient dans une véritable détresse matérielle et morale.

» La crise du logement s'affirmait. Le charbon faisait défaut ; on spéculait sur tout, même sur les pommes de terre. La marchandise sert à un trafic éhonté. Des fortunes scandaleuses se créent et les nouveaux riches étalent un luxe insolent. Tout ce que le gouvernement sut proposer ce fut le service civil obligatoire. À l'armée la fatigue et l'insécurité provoquaient une irritation que les insuffisances criantes du service sanitaire ne faisaient qu'accentuer. À fin juillet déjà on enregistrait 450 cas mortels de grippe. [...]

À la suite d'incidents ayant éclaté à Bâle, Zurich, Bienne et Berne, les organisations syndicales et le Parti socialiste cherchent à canaliser le mécontentement des classes populaires en créant au début de l'année 1918, à Olten, un « Comité d'action » formé de trois représentants du Parti socialiste (PSS) et de quatre représentants de l'Union syndicale (USS). Le Comité d'Olten convoque un Congrès ouvrier pour les 27 et 28 juillet qui adopte un programme de revendications portant notamment sur l'amélioration du ravitaillement, la diminution de la journée de travail et la construction de logements. Ce programme fut soumis au Conseil fédéral et des pourparlers s'engagèrent à l'issue desquels le Comité, bien qu'insatisfait, renonça à l'idée d'une grève générale.





Les travailleurs avaient bloqué une partie des voies de communication, ici le chemin de fer, un peu partout dans le pays.
www.grevegenerale1918.ch

« Malheureusement quelqu'un troubla la fête. Ce fut le gouvernement zurichois qui mit en branle la machine troublante qui conduisit à la grève générale. Ce gouvernement fit savoir au Conseil fédéral que selon des signes sérieux des désordres étaient à craindre à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution russe ! Le gouvernement n'hésite pas. On pourrait croire qu'il attendait là-dessus. Sans prendre contact avec le Comité d'Oltén qui aurait pu le rassurer, il ordonna une forte mobilisation de troupes. C'était, sur une simple crainte éprouvée par un gouvernement trembleur, répondre étrangement à tous les durs sacrifices supportés par les classes populaires durant et pour la défense nationale. Comble de naïveté : quand les banques de Zurich demandèrent au gouvernement les raisons de ces mesures, le gouvernement répondit aux banquiers : Il s'agit de protéger la propriété privée ! L'Union ouvrière de Zurich, le Cartel syndical et le Parti socialiste firent savoir que la classe ouvrière ne comprenait rien à ces opérations, que rien ne justifiait une mobilisation de troupes. Le gouvernement était sommé de donner la

preuve que ses mesures étaient justifiées. On y ajoutait un pressant appel à la discipline.

» **C**e n'était pas superflu car la mobilisation provoquait une formidable effervescence dans les milieux ouvriers où l'on considérait comme une insulte la levée de troupes contre elle, car c'était bel et bien contre elle ! [...] »

Réuni d'urgence, le Comité d'Oltén appelle à une grève de protestation de 24 heures en soulignant que la mobilisation décrétée par le Conseil fédéral était d'autant plus injustifiée que sévissait l'épidémie de grippe. Il invite les soldats à répondre à l'ordre de mobilisation mais à refuser énergiquement de faire usage de leurs armes contre le peuple.

« **C**e fut donc la grève de 24 heures. Un peu de calme gouvernemental et militaire aurait pu tout arranger. Le colonel Sonderegger² prit une terrible responsabilité en faisant, dimanche après-midi, marcher les troupes contre un rassemblement de travailleurs réunis sur une place de la ville. Et comme les ouvriers ne

se dispersaient pas tels des moutons, les premiers coups de feu partirent et le sang coula. Le gouvernement de Zurich comprenant trop tard l'erreur de sa politique voulut faire machine arrière, offrit trois sièges du gouvernement aux socialistes, promit la journée de huit heures et demanda à Berne que les troupes fussent retirées. C'était trop tard. L'armée était à Zurich et c'est le trop fameux colonel Sonderegger qui commandait ! Et qui commandait avec son sabre et ses galons plus qu'avec le souci de chercher une solution pacifique. Devant tant de provocations les travailleurs de Zurich décidèrent de poursuivre la grève. Le Comité d'Oltén, l'Union syndicale et le Groupe socialiste aux Chambres fédérales déclarèrent leur solidarité. »

C'est à la suite de ces événements que fut lancé l'appel à la grève générale à partir du lundi 11 novembre 1918, en soutien à un programme qui revendiquait, en particulier, le renouvellement immédiat du Conseil national au scrutin proportionnel, le droit de vote des femmes, la semaine de 48 heures, la réorganisation de

l'armée « dans le sens d'une armée du peuple », l'assurance vieillesse et invalidité et l'amortissement de la dette par un prélèvement sur la fortune.

« La grève prit immédiatement une ampleur qui surprit tout le monde. L'opinion était si favorable que même la Nouvelle Société Helvétique de Berne condamna la politique du Conseil fédéral et du gouvernement zurichois, politique qui était responsable de ces événements. Conscients de la gravité exceptionnelle de leur mouvement, les comités prirent des mesures de haute sagesse telle l'interdiction de consommer des boissons alcooliques.

» Partout, alors même qu'il était difficile de communiquer, les comités prirent sérieusement l'affaire en main ne reculant pas devant leur propre initiative. Il est clair qu'ayant imprudemment engagé leur autorité le Conseil fédéral ni l'armée – ni l'armée surtout – ne pouvaient reculer. On fit appel à la garde civique, avec l'appui de la troupe. Toutes les villes furent « occupées ». Les imprimeries ouvrières aussi. Le gouvernement complètement affolé et toujours persuadé qu'en tout cela il y avait la main des Soviétiques décida d'expulser la légation russe y compris cette brave Angelica Balabanof³!

» Les incidents surgirent. La troupe tira. Il y eut des morts et des blessés. Encouragé par la majorité du parlement le Conseil fédéral plaça le personnel fédéral sur pied de guerre soit sous la menace d'amendes et de prison. La majorité décida de reprendre le travail chez les employés mais le refusa chez les simples cheminots. [...] »

Craignant une guerre civile provoquée par « la bourgeoisie enragée », le Comité d'Olten décide de mettre fin à la grève le 14 novembre, suscitant le dépit et même la colère d'une partie des grévistes, notamment à Berne, Bâle et Zurich. Pourtant, il ne s'agissait pas d'une défaite puisque l'élection du Conseil national à la proportionnelle était acquise, de même que la semaine de 48 heures et l'assurance-vieillesse.

« **E**t c'est pendant le conflit 1939-1945, devant toutes les mesures prises par les autorités pour sauvegarder le bien-être des classes laborieuses qu'on put le mieux comprendre que quelque chose était changé en Helvétie depuis la grève générale de 1918. [...] »

» **C'**est aux travailleurs, par leur claire volonté, leur fermeté, leur discipline à bâtir la maison nouvelle sur un chantier débarrassé de lourdes entraves depuis novembre 1918 et jusqu'à aujourd'hui par un effort incessant et fructueux. »

E.-Paul Graber

¹ Cf. Willy SCHÜPBACH, *Vie et œuvre de E.-Paul Graber*, paru en 2007 et accessible en ligne (https://doc.rero.ch/record/11939/files/E-Paul_Graber.pdf), p. 603-604.

² Emil Sonderegger (1868-1934), colonel divisionnaire à la tête des troupes chargées du maintien de l'ordre à Zurich. Par la suite, cet admirateur de Mussolini « préconisa une direction autoritaire de l'État, ainsi qu'une réorganisation du service d'ordre de l'armée et s'en prit à la démocratie parlementaire, aux socialistes, aux juifs et aux francs-maçons. Au sein du mouvement de renouveau de l'extrême-droite, qui était en train de se morceler, il tenta de prendre la tête du Volksfront (Front du peuple), créé en 1934 » (*Dictionnaire historique de la Suisse*, accessible en ligne : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24259.php>).

³ Angelica Balabanof ou Balabanova (1878-1965), célèbre militante bolchevique qui faisait alors partie de la mission soviétique en Suisse (mission Berzine) dont tous les membres furent expulsés le 10 novembre 1918 au motif qu'ils fomentaient un complot révolutionnaire.



Les femmes n'étaient pas en reste durant la mobilisation. Le suffrage féminin figurait en bonne place dans les revendications du Comité d'Olten. www.grevegenerale1918.ch

Nous célébrons cette année le centenaire de la Grève générale. Un événement qui a marqué profondément l'histoire de notre pays et de notre parti, comme le texte exhumé par notre camarade **Raymond Spira** en témoigne.

Conscient de l'importance de cette commémoration, le Parti socialiste suisse participera aux célébrations, dont la journée du 10 novembre constituera le point d'orgue. En collaboration avec l'Union syndicale suisse (USS) et la Société Robert Grimm, le PSS met sur pied à cette date une journée spéciale dédiée au jubilé, à Olten.

Mais d'ici là, les occasions de s'informer et de débattre des influences de cet événement sur notre démocratie ne manqueront pas. Le PSS a d'ailleurs élaboré un module d'information/formation à destination des sections. Le secrétariat du PSN se tient à disposition pour orienter les personnes intéressées par le sujet.

Pour suivre l'actualité du centenaire :
www.grevegenerale1918.ch

INFOS PRATIQUES 1^{er} MAI

Lundi
30
avril

dès 17 h

20 h 30

21 h 30

23 h

La Chaux-de-Fonds

Salle Ton sur Ton

Paris-La Tchaux

Spectacle
de Vincent Kohler

Les Fils du Facteur

The Watchmaking
Metropolis Orchestra

Mardi

1^{er}
mai

dès 10 h

11 h 15

dès 14 h 15

Fleurier

Place de la Gare

Partie officielle

Musique slave avec Yaroslav Ayvasov
et « atelier graphie »

*Repas offert (pain, soupe aux pois
ou soupe aux flocons)*

Mardi

1^{er}
mai

dès 11 h

14 h

La Chaux-de-Fonds

Salle Ton sur Ton

Paris-La Tchaux

Discours

Cortège

Mardi

1^{er}
mai

11 h

12 h

13 h

13 h 30

15 h

Neuchâtel

Rue du Concert

Apéritif et dîner

Concert de Pop'Orchestra

Discours

Défilé au centre-ville

Conférence « Grève générale 1918 :
entre reconnaissance et irrévérence »
d'Aristides Pedraza, syndicaliste
Fédération syndicale SUD



La section de Milvignes



Jean-François Kunzi
président de section

Historique

La Commune de Milvignes résulte de la fusion, acceptée en 2012, des anciennes communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier. Elle compte, aujourd'hui, un peu plus de 9 000 habitants.

Sur le plan politique, il existait un groupe socialiste à Auvernier, une section en veilleuse à Bôle et une section active à Colombier. Il a fallu élaborer une identité commune en respectant celle qui était propre à chacun des villages et la traduire dans des statuts.

Contexte

Dans la Commune, comme sur tout le littoral, la Ville de Neuchâtel exceptée, le PLR domine. Depuis le début de la législature en cours, il détient, à lui seul, la majorité des sièges au Conseil général et il manque rarement une occasion de le rappeler avec une certaine arrogance, ne laissant, par exemple, qu'une place au PS au sein de l'exécutif. Il est pratiquement toujours appuyé par le groupe de l'Entente communale. Vu le type de nouvelles constructions qui se réalise, il est peu probable que la situation évolue dans un sens favorable à la gauche.

Alliance

Même si c'est un peu à notre détriment, les Verts connaissent une sérieuse progression. Comme nous partageons, sur le plan communal, les mêmes valeurs, une alliance s'imposait logiquement. Elle est assurément source d'enrichissement et de dynamisme. Nous organisons régulièrement des « universités » durant lesquelles nous définissons notre stratégie et nos priorités, nous prévoyons avec soin nos interventions et nos propositions car, lorsque le PLR compte trop d'absents lors des réunions du Conseil général, nous parvenons à faire triompher nos idées.

Activités

Même si notre section connaît une vie interne agréable – le repas de section et la journée familiale sont toujours très fréquentés –, elle doit aussi montrer à la population qu'elle existe, qu'elle s'engage, avec conviction, pour défendre certaines causes, que la fusion avec les communes voisines doit progresser, que seule la solidarité permet un « vivre ensemble » harmonieux. Elle publie, deux fois par an, un bulletin, le *PS Milvignes Info*. Afin de favoriser les échanges et la discussion, elle participe au Marché de printemps et à celui de Noël d'Auvernier. Elle organise des manifestations publiques : troc de jeux et d'habits d'enfants, projection du film *Tableau noir* d'Yves Yersin, interventions de personnalités : Laurent Kurth, Jean-Nat Karakash, Abdul Darmanger, Elmar Mock...

Soucis

Dans notre contexte cantonal, il nous faut impérativement faire comprendre à nos membres et à nos concitoyen•nes que le PS ne démérite pas. Nous devons aussi veiller à assurer la relève en convainquant, surtout des jeunes, de nous rejoindre.

Initiative populaire fédérale

«pour un Parlement indépendant des caisses-maladie»

PS-NE

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Publiée dans la Feuille fédérale le 3 octobre 2017 :

Les citoyennes et citoyens suisses soussigné-e-s ayant le droit de vote demandent que, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution est modifiée comme suit :

de violation grave de l'interdiction de recevoir une rémunération.

Art. 144, al. 2 bis

^{2bis} Les membres de l'Assemblée fédérale ne peuvent siéger dans l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un assureur autorisé à pratiquer l'assurance-maladie sociale ou d'une entité économiquement liée à ce dernier, ni recevoir une rémunération sous quelque forme que ce soit de leur part. La loi règle la procédure et les modalités de la fin du mandat parlementaire en cas d'incompatibilité au sens du présent alinéa ou encas

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 144, al. 2 bis

Les membres de l'Assemblée fédérale qui n'ont pas renoncé dans les six mois à compter de l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 144, al. 2 bis, à siéger dans les organes visés audit alinéa sont déchus de leur mandat parlementaire.

Canton	N° postal	Commune politique
--------	-----------	-------------------

	Nom Lisiblement à la main	Prénom	Date de naissance Complète JJ-MM-AA	Adresse précise Rue et n°	Signature manuscrite Indispensable	Contrôle laisser blanc
1.						
2.						
3.						

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : **3 avril 2019**. Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Blanchard Jean, Close de la Fonderie 15, 1227 Carouge; Buchs Bertrand, Chemin Charles-Poluzzi 33, 1227 Carouge; Calpini Christa, Chemin de Bois Jaccoud 17, 1070 Puidoux; Crottaz Brigitte, Chemin des Fontanins 2, 1066 Epalinges; Demierre Anne-Claude, Rue des Agges 62, 1635 La Tour-de-Tréme; Derouette Jean-Paul, Place Duchene 14, 1213 Onex; Donze Manuel, Chemin de Roverez 28, 1012 Lausanne; Fridez Pierre-Alain, Sous-la-Côte 344, 2902 Fontenais; Hanselmann Heidi, Obstadtstrasse 23, 8880 Walenstadt; Jaquet-Berger Christiane, Avenue de Bethusy 60, 1012 Lausanne; Jaton Laure, Chemin des Palettes 1, 1020 Renens; Maillard Pierre-Yves, Rue du Lac 34, 1020 Renens; Maître Vincent, Rue Crespin 16, 1206 Genève; Matter Michel, Chemin des Tourterelles 15, 1226 Thônex; Montangero Stéphane, Avenue Sainte-Luce 8, 1003 Lausanne; Poggia Mauro, Rue de l'Athènes 21, 1206 Genève; Roch Ana, Chemin des Vidollets 34, 1214 Vernier; Rossini Stéphane, Chemin du Cerisier 80, 1997 Nendaz; Ruiz Rebecca, Rue du Valentin 33, 1004 Lausanne; Steiert Jean-François, Avenue du Général-Guisan 12, 1700 Fribourg; Zyska Chérif Anja, Avenue William-Fraisse 14, 1006 Lausanne.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 20 janvier 2019 au : Comité d'initiatives, Case Postale 48, 1022 Chavannes-près-Renens. Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.

Initiative populaire fédérale

«Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons»

PS-NE

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Publiée dans la Feuille fédérale le 3 octobre 2017 :

Les citoyennes et citoyens suisses soussigné-e-s ayant le droit de vote demandent que, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution est modifiée comme suit :

c. acheter et contrôler l'exécution des tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'assurance obligatoire des soins; d. contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

Art. 117, al. 3 à 5

³ Les cantons peuvent créer, par voie législative, une institution cantonale ou intercantonale chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins :

- fixer et percevoir les primes;
- financer les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins;

⁴ Ils sont garants de l'indépendance de l'institution cantonale ou intercantonale et la dotent d'un organe de direction où les fournisseurs de prestations et les assurés notamment doivent être représentés.

⁵ Ils sont garants du financement et du fonctionnement de l'institution, ainsi que de l'exécution des tâches administratives au sens de l'al. 3, let. c.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 à 5 (assurance obligatoire des soins)

¹ Dès l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, chaque canton peut exercer sa compétence de créer une institution au sens desdites dispositions. Il détermine dans ce cas le montant

des réserves proportionnelles au nombre d'assurés sur son territoire pour chaque assureur pratiquant l'assurance obligatoire des soins ou l'ayant pratiquée durant les cinq années précédentes. Les assureurs concernés collaborent à la détermination du montant des réserves.

² La Confédération règle dans un délai de deux ans à compter de l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, les modalités de transfert des réserves au sens de l'al. 1 aux institutions cantonales ou intercantionales.

Canton	N° postal	Commune politique
--------	-----------	-------------------

	Nom Lisiblement à la main	Prénom	Date de naissance Complète JJ-MM-AA	Adresse précise Rue et n°	Signature manuscrite Indispensable	Contrôle laisser blanc
1.						
2.						
3.						

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : **3 avril 2019**. Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Blanchard Jean, Close de la Fonderie 15, 1227 Carouge; Buchs Bertrand, Chemin Charles-Poluzzi 33, 1227 Carouge; Calpini Christa, Chemin de Bois Jaccoud 17, 1070 Puidoux; Carnal Christine, Rue des Fontanins 5, 1413 Orzens; Crottaz Brigitte, Chemin des Fontanins 2, 1066 Epalinges; Demeulemeester Joy, Avenue des Toises 14, 1005 Lausanne; Demierre Anne-Claude, Rue des Agges 62, 1635 La Tour-de-Tréme; Donzé Manuel, Chemin de Roverez 28, 1012 Lausanne 11; Fricker Jonas, Högelerstrasse 43, 5400 Baden; Derouette Jean-Paul, Place Duchene 14, 1213 Onex; Diserens Jean-Paul, Chemin de Pomey 30, 1800 Vevey; Fridez Pierre-Alain, Sous-la-Côte 344, 2902 Fontenais; Hanselmann Heidi, Obstadtstrasse 23, 8880 Walenstadt; Häslér Christine, Alte Strasse 7, 3816 Burglaenen; Haury Jacques-André, Chemin du Village 48, 1012 Lausanne; Jaquet-Berger Christiane, Avenue de Bethusy 60, 1012 Lausanne; Jaton Laure, Chemin de Palettes 1, 1020 Renens; Maillard Pierre-Yves, Rue du Lac 34, 1020 Renens; Maître Vincent, Rue Crespin 16, 1206 Genève; Poggia Mauro, Rue de l'Athènes 21, 1206 Genève; Rossini Stéphane, Chemin du Cerisier 80, 1997 Nendaz Ruiz Rebecca, Rue du Valentin 33, 1004 Lausanne; Steiert Jean-François, Avenue du Général-Guisan 12, 1700 Fribourg; Vionnet Blaise, Chemin sur Rosset 22, 1040 Echallens; Vuillemin Philippe, Avenue des Boveresses 16, 1010 Lausanne.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 20 janvier 2019 au : Comité d'initiatives, Case Postale 48, 1022 Chavannes-près-Renens. Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
- Je souhaite recevoir **le point.**

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

JAB
2000 Neuchâtel

le point.



le Parlement

Indépendant, vraiment ?

Signez les initiatives santé

- > Pour un parlement indépendant des caisses maladie.
- > Assurance-maladie.
- > Pour une liberté d'organisation des cantons.



PS

Agenda

4

mai 2018
19 h

Congrès du PSN
Neuchâtel

15

mai 2018
20 h 15

Commission Santé
Secrétariat PSN
Neuchâtel

17

mai 2018
19 h 30

**Séance de préparation
Grand Conseil**
Fontainemelon

22

mai 2018
18 h 45 – 20 h 30

**Commission École
et formation**
Lieu à préciser

24

mai 2018
15 h

**Séance de préparation
Grand Conseil**
Fontainemelon

28

mai 2018
14 h 30

**Ouverture
de la session d'été
des Chambres fédérales**
Berne

29 - 30

mai 2018

Grand Conseil
Château, Neuchâtel

10

juin 2018

VOTATIONS

▶ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch